

PROCES-VERBAL
de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du mercredi 26 juin 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire, dûment convoquée et régulièrement constituée, conformément aux statuts, s'est tenue le mercredi 26 juin 2013 à la Fédération du Bâtiment à 18h00.

Assistaient à cette réunion : les Docteurs BOUSQUET, CHEVALIER, RAPINEL, Médecins Délégués, Madame Sylvie GIRAULT-MIREBEAU Intervenante en Prévention des Risques, Monsieur Richard PASQUIER, Responsable Financier, Monsieur DERANLOT, Commissaire aux Comptes du Cabinet DUO SOLUTIONS et Monsieur DERENANCOURT, Directeur.

Le Président ouvre la séance à 18h15 et rappelle l'ordre du jour.

I - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 juin 2012

Le Président rappelle que le procès-verbal est consultable sur le site internet de l'Association ainsi que cela a été indiqué sur les convocations et procède à un résumé du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 juin 2012, soumet le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Mr MATHIEU rappelle qu'il était contre l'augmentation de la cotisation et qu'il ne voit pas sur le PV du 27 juin le nombre de votants.

Le Président répond que la loi de 2004 nécessitait la mise en place de la pluridisciplinarité dans les Services de Santé au Travail ce qui s'est traduit par le recrutement externe d'une Ergonome psychologue ainsi que par la promotion interne en 2007 de certains salariés qui ont suivi un parcours de formation diplômant de 2 ans, ce qui leur a permis d'obtenir l'habilitation d'IPRP. Aujourd'hui, notre Pôle Technique comprend 8 personnes :

- 1 Ergonome psychologue, 1 Technicien en ergonomie, 1 Assistante technique
- 1 Cadre et 2 Techniciens en évaluation des risques, 1 Assistante Technique
- 1 Technicien en risque chimique

Face à l'effondrement prévisible de la démographie médicale, nous avons recruté dès 2008 des infirmières en santé au travail dans l'objectif d'aider les médecins du travail à assurer les visites périodiques. L'ensemble de ces recrutements a naturellement impacté la masse salariale et conduit à l'augmentation de la cotisation, qui, à 0.38%, était l'une des plus basse de France.

1^{ère} résolution :

Après lecture du procès verbal de l'Assemblée Générale du 27 juin 2012, le P.V. est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale réunie le 26 juin 2013 approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 juin 2012 avec 20 contre et 478 voix pour.

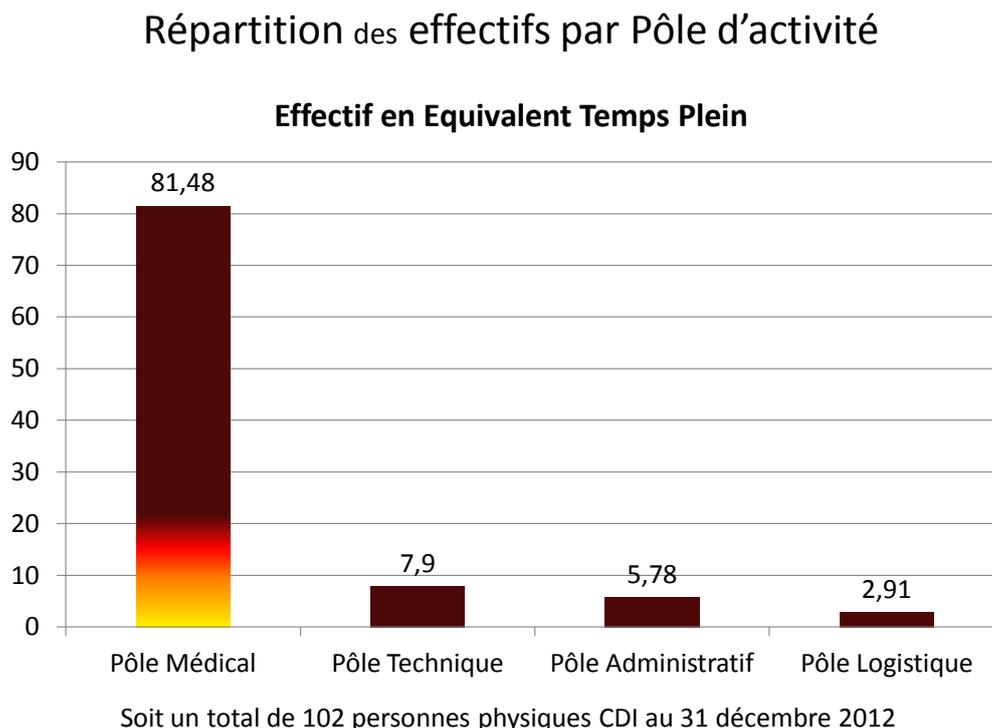
Le Président souligne que cette Assemblée Générale est la première depuis l'application de la nouvelle gouvernance. Notre Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois et nous avons déjà connu quelques modifications. Monsieur Rémy MERCIER, CFE-CGC, nouveau Trésorier représentant les salariés, conformément à la nouvelle législation, a démissionné de ses fonctions et est remplacé par Monsieur Frédéric CLEMENT, du même syndicat, qui a pris ses fonctions lors du Conseil d'Administration du 22 mai 2013.

Le Président remercie l'ensemble des membres présents et passe la parole au Directeur concernant le rapport d'activité 2012.

II – Rapport de gestion et rapport d’activité 2012

II – 1 Effectifs du Service

Le Directeur, à l’aide d’un diaporama, commence par les effectifs du Service.

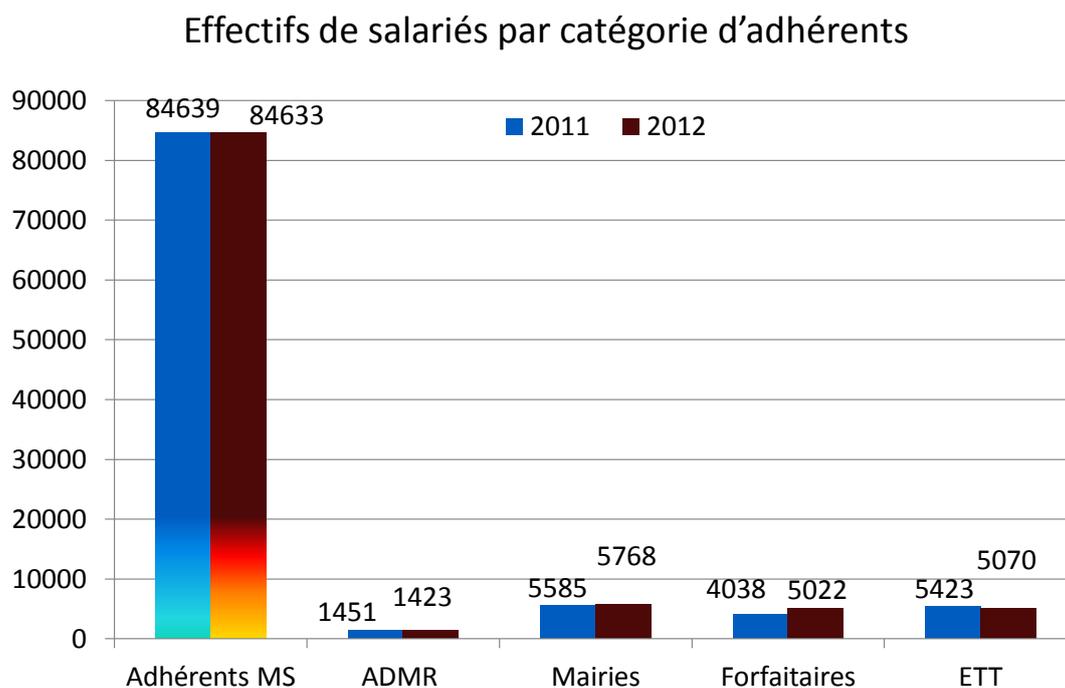


Le Service est organisé en quatre grands pôles :

- Le pôle médical comprenant les médecins du travail, les secrétaires médicales, les infirmières, les assistantes en santé travail
- Le pôle technique comprend l’ensemble des préventeurs : 3 pour le pôle Prévention des risques professionnels, 3 sur l’ergonomie et les risques psychosociaux, 1 sur les risques chimiques et 1 pour la métrologie.
- Le pôle administratif
- Le pôle logistique est composé des chauffeurs et des femmes de ménage

Ce qui donne un total de 102 personnes physiques en CDI au 31/12/2012.

Les effectifs de salariés suivis se décomposent selon le tableau suivant :

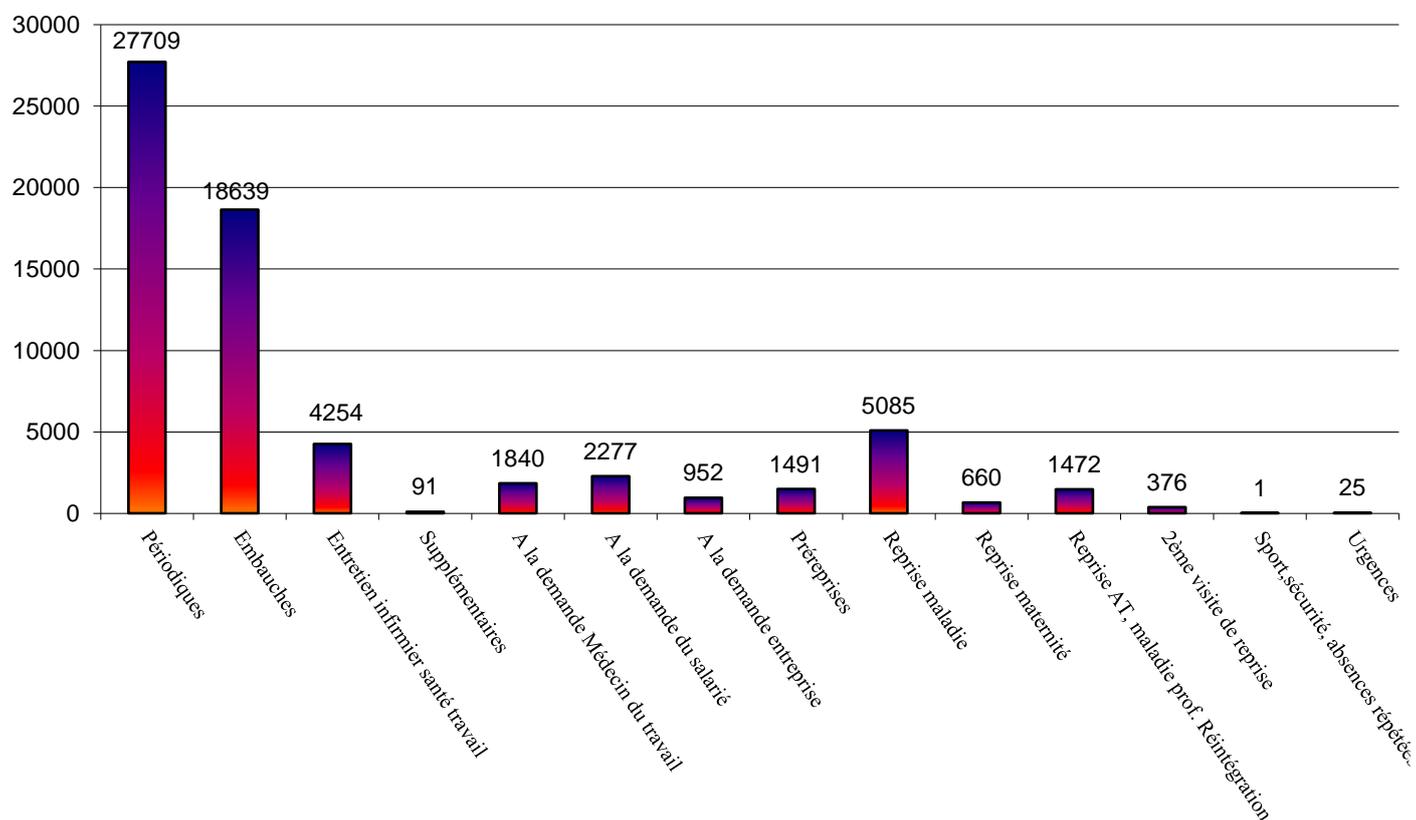


101 916 salariés suivis au 4^{ème} trimestre 2012 contre 101 136 au 4^{ème} trimestre 2011

Nous constatons un nombre de salariés suivis quasi équivalent entre 2011 et 2012 avec une baisse des travailleurs temporaires notamment lié au ralentissement de l'activité économique du 4^{ème} trimestre 2012.

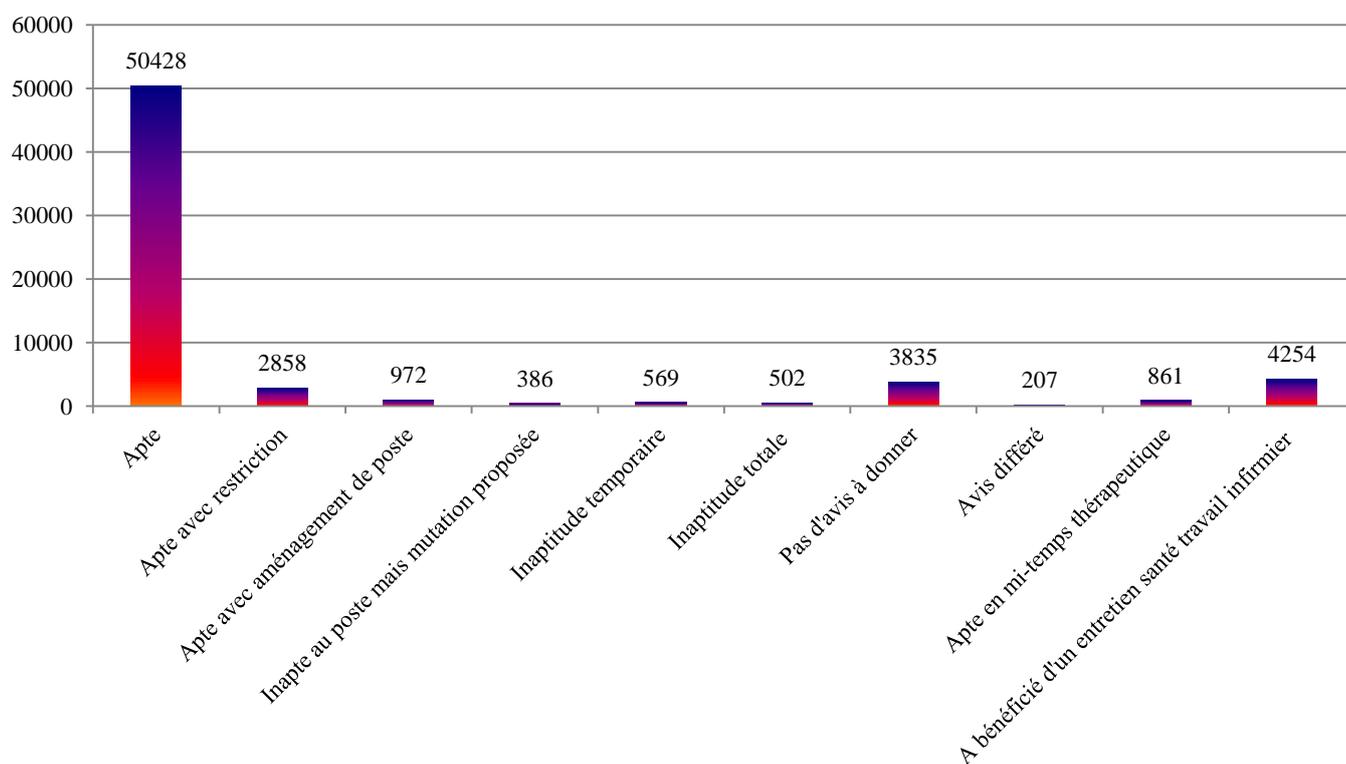
II – 2 Activité clinique

APPROCHE PAR TYPE DE VISITES 2012



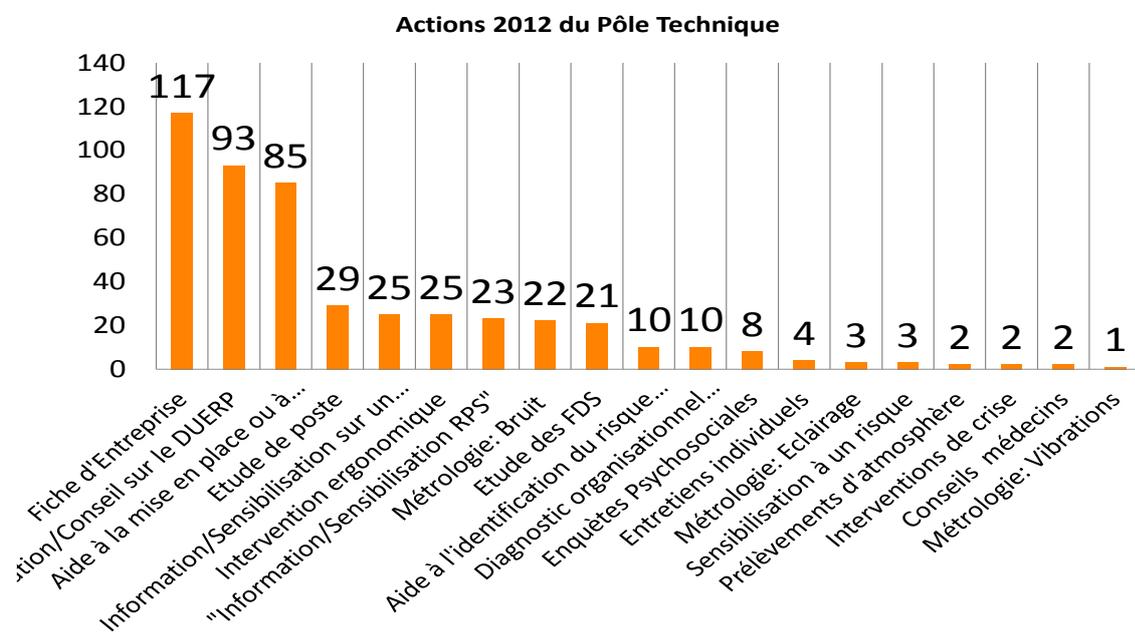
Le nombre de salariés vus est fatalement inférieur au nombre de salariés déclarés dans le sens où la législation depuis 2011 prévoit, pour les salariés non déclarés en surveillance médicale renforcée une visite tous les 24 mois. Au total, le pôle médical a assuré les visites de 64 872 salariés.

Avis de visites 2012



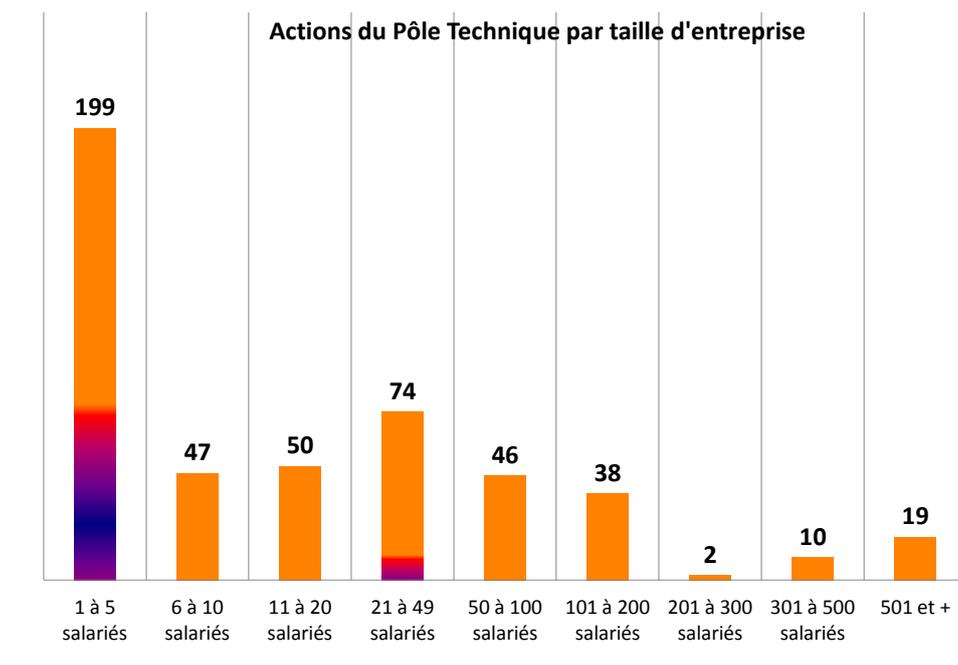
Il est nécessaire de prendre les effectifs aptes vus par les médecins du travail et les effectifs vus par les infirmières, sachant que statistiquement seulement 10% des salariés vus en entretiens santé infirmiers sont redirigés vers le médecin du travail. Ainsi, nous avons, sur l'année 2012, 84,29 % de salariés « aptes » contre 85,75% en 2011.

II – 3 Activité du Pôle technique



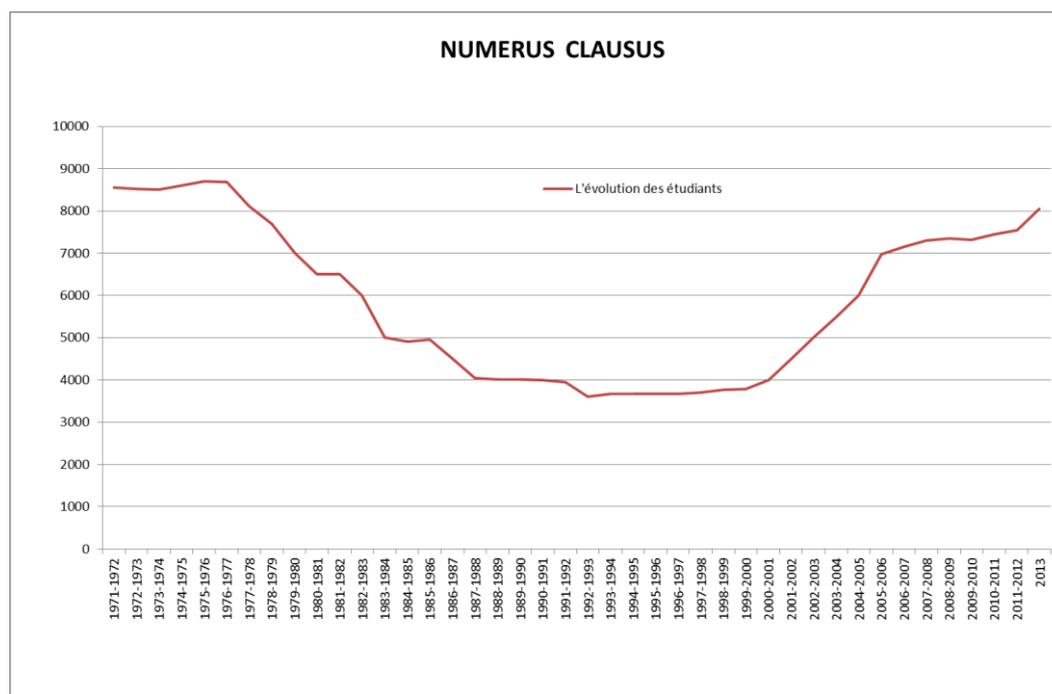
L'activité du Pôle Technique permet des actions concrètes en termes de prévention au niveau des entreprises de la Vienne. Ce sont les médecins du travail qui en sont les prescripteurs, en accord avec les chefs d'entreprise concernés. Aussi, 385 interventions sur différents domaines de prévention ont eu lieu au cours de l'année 2012, sachant que le Pôle Technique est organisé autour de trois spécialités :

- La prévention des risques professionnels afin d'apporter une aide aux chefs d'entreprise sur l'évaluation des risques, l'analyse des fiches de données de sécurité, l'évaluation du risque chimique.
- Le pôle Ergonomie et risques psychosociaux pour les études de poste, l'amélioration des conditions de travail et les diagnostics en termes de risques psychosociaux
- Le pôle Métrologie sur les mesures d'ambiance physique



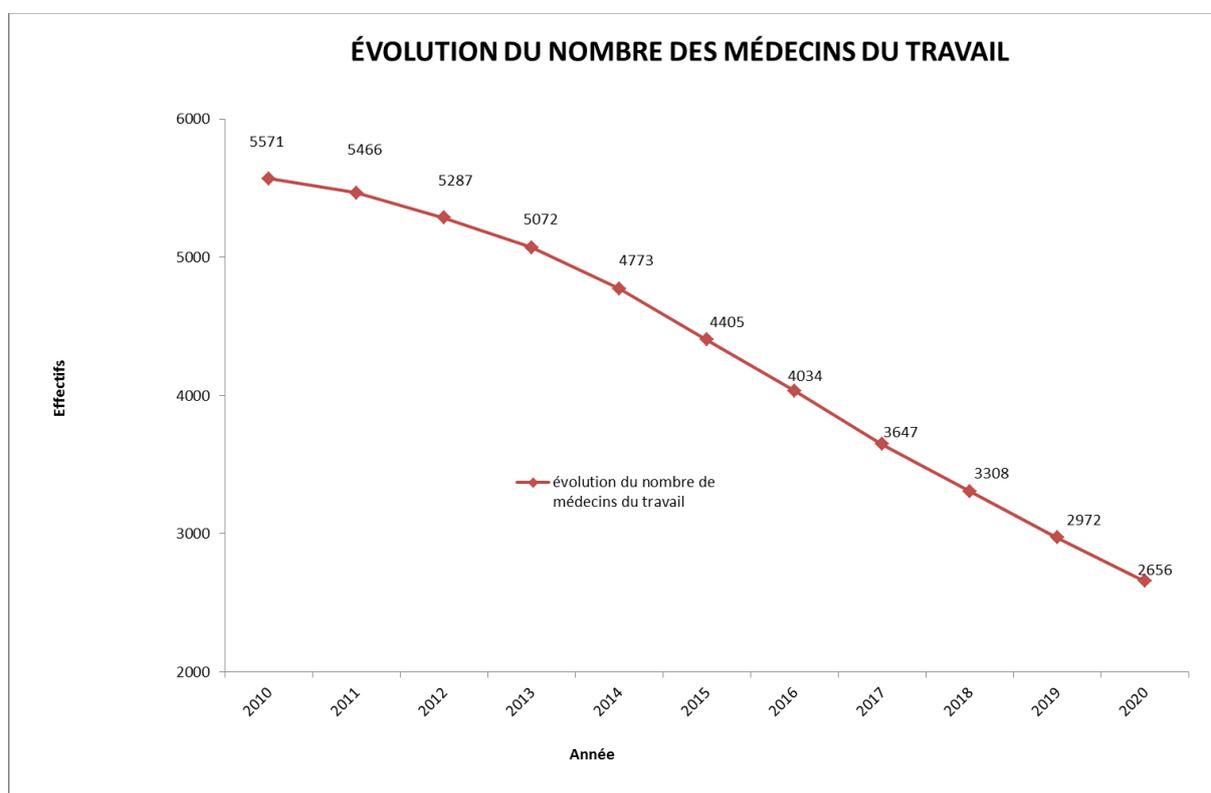
Sachant que notre portefeuille est composé à 90% d'entreprises de moins de 20 salariés, nous constatons un léger décalage au niveau des actions au bénéfice des entreprises de plus de 20 salariés.

II – 4 Contexte et perspectives

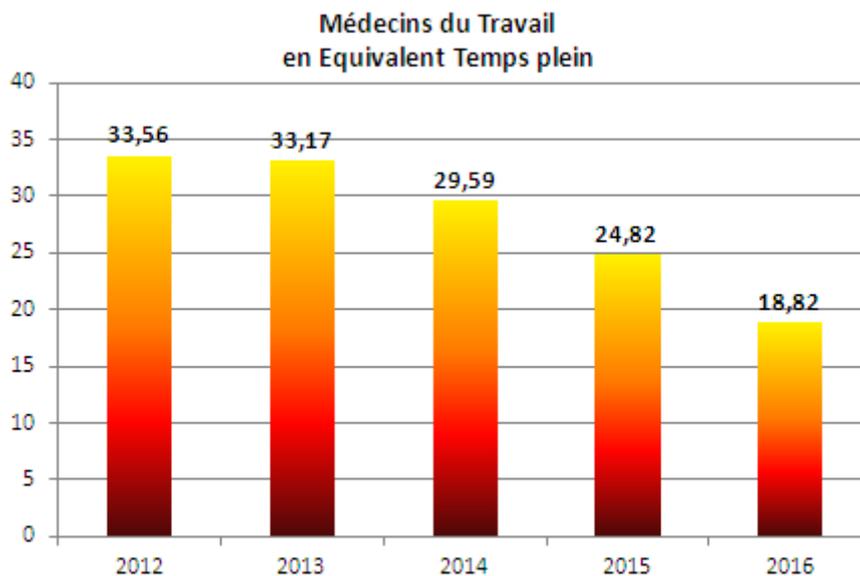


Le numerus clausus, fixé chaque année par le gouvernement, est le nombre d'étudiants acceptés dans les études de médecine. Nous voyons nettement que le creux commencé dans les années 78 s'est poursuivi jusqu'en 2005.

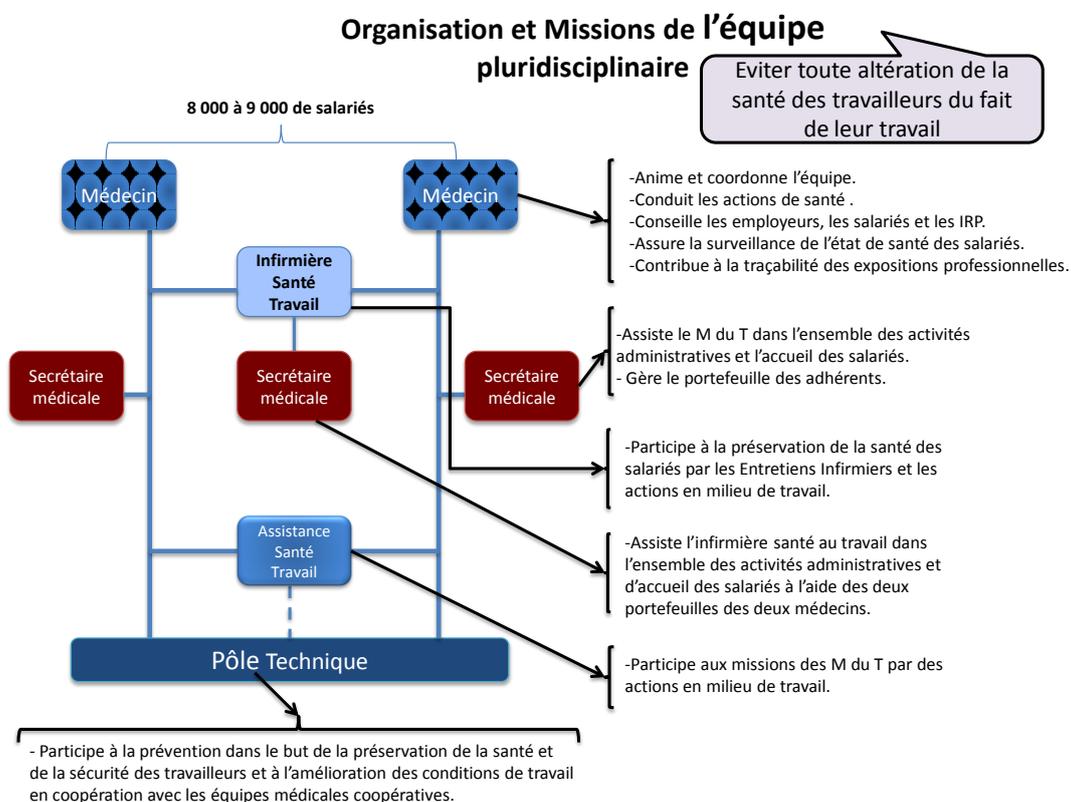
Les études de médecine avec la spécialité notamment pour la médecine du travail correspondant à un bac + 10, il est donc arithmétiquement logique que la démographie médicale s'effondre du fait de l'âge moyen des médecins en exercice, qui correspond à 58 ans ainsi que le montre le graphique suivant :



Concernant notre Service, la projection du nombre de médecins du travail en activité est représentée par le graphique suivant :



Pour pallier cet effondrement démographique, nous envisageons dès 2014 l'organisation suivante :



Nouvelle organisation – Nouveau paradigme pour les équipes pluridisciplinaires :

La nouvelle réglementation sur la réforme des Services de Santé au Travail applicable depuis le 1^{er} juillet 2012 apporte à cet effet quelques modifications et souplesses, notamment par la disparition des seuils d'effectifs de salariés et d'entreprises rattachés à chaque médecin au profit d'un suivi assuré par une équipe pluridisciplinaire animée et coordonnée par le médecin du travail.

C'est donc un changement de paradigme que nous devons mettre en œuvre. Notre Service a largement anticipé cette évolution ainsi que le Président l'a précédemment souligné, par la mise en place d'un Pôle Technique composé d'IPRP, par le recrutement d'Infirmières en Santé au Travail et la formation interne de Secrétaires Médicales en Assistantes en Santé au Travail.

Ce sont ces équipes pluridisciplinaires qui ont et auront la charge de la prévention de la santé des salariés suivis par notre Service. Cela impose une vision qui ne soit pas exclusivement médicale, sans opposer la clinique avec la prévention collective.

Le changement de paradigme passera, pour le médecin du travail, par la délégation, la définition de priorités ciblées et privilégiées, sur le secteur suivi, et par la mise en œuvre d'actions de prévention collective partagées entre tous les membres de l'équipe pluridisciplinaire.

Parallèlement, nous devons utiliser toutes les souplesses prévues par la nouvelle réglementation (visites d'embauche, visites de reprise, salariés en Surveillance Médicale Renforcée et les entretiens Santé Travail Infirmiers) et prévoir, par le truchement du Projet de Service, des demandes de dérogations à formuler auprès de la Direccte pour sortir de notre formalité impossible dans le cadre de la négociation du Contrat pluriannuel et de moyens prévu par la nouvelle législation.

Le Docteur CHEVALIER informe les membres de l'Assemblée que, face à l'effondrement de la démographie médicale telle qu'elle a été exposée, la nouvelle législation prévoit une possibilité de renforcement de la compétence médicale avec le statut de collaborateur médecin.

Le Président s'inquiète cependant de l'obligation actuelle qui consiste, pour un médecin généraliste motivé par une reconversion, à quatre ans de pratique et de théorie auprès d'un médecin tuteur, sans que ce médecin collaborateur puisse valablement signer la moindre aptitude. Cette situation est d'autant plus regrettable qu'il faudra rémunérer ces médecins à un niveau peu éloigné de celui d'un médecin du travail en titre.

Le Docteur BOUSQUET réagit en indiquant aux employeurs présents, qu'à son avis, il ne sera pas possible de suivre l'ensemble des effectifs salariés tel que présenté dans le schéma d'organisation.

Le Président répond que ce type d'organisation et ce niveau d'effectif sont déjà d'actualité dans plusieurs Services de Santé au Travail et qu'il n'y a pas, au vu des contraintes démographiques, de larges possibilités d'alternatives.

III – Compte-rendu financier

Le Président procède à la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de l'association au cours de l'exercice clos le 31-12-2012 des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont à votre disposition.

ACTIVITE DE L'ASSOCIATION ET RESULTATS OBTENUS

L'exercice clos le 31-12-2012 a été marqué par :

Une progression globale relativement faible des cotisations (+1.29%). Ce ralentissement s'est fait nettement sentir sur les cotisations à la masse salariale du 4^e Trimestre 2012 (-1.34%)

L'ensemble des cotisations à la visite a augmenté de 2.64 % et notamment + 357.24% pour les visites LGV, + 8.99 % pour les visites Préfecture, mais - 4.32% pour les visites Intérimaires, - 8.52 % pour les visites aux Mairies, -19.42% pour les visites ADMR, -21.35% pour les visites ERGM.

De plus, de façon générale, nous constatons de plus en plus de retard des règlements de cotisations chez nos adhérents, dû aux difficultés actuelles.

Les achats et charges externes se sont élevés à 1 193 403.33 €, soit une hausse de 2.09%

Les salaires et les charges sociales ont progressé de +3.88%.

Les produits des Placements financiers s'élèvent à +31 587.21 Euros sur l'exercice grâce au placement sur un compte Livret Association et au placement en dépôts à terme (DAT). Ils sont en baisse par rapport à 2011 car les taux d'intérêt sur les Sicav Monétaires sont tombés globalement à zéro depuis juillet 2012.

Globalement, la trésorerie a connu une variation négative de -342 722.03 €

Sur le plan financier, les comptes annuels se présentent de la façon suivante :

En ce qui concerne le bilan de l'association, il présente à la date de la clôture de l'exercice un total de 6 882 780.36 Euros, et les fonds associatifs se montent à 4 210 144.47 Euros avant affectation du résultat de l'exercice 2012.

Le compte de résultat décrit la façon dont s'est formé le résultat dans l'exercice.

Ainsi, au titre de l'exercice clos le 31-12-2012 :

- le total des produits d'exploitation s'élève à 8 862 260.63 Euros contre 8 776 880.50 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +0.97 %.

- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 9 349 551.53 Euros contre 9 007 012.26 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +3.8%.

Le résultat d'exploitation ressort à -487 290.90 Euros contre -230 131.76 Euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 5 282 011.46 Euros (dont 2 045.72 Euros d'Indemnité de départ à la retraite) contre 5 074 353.66 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de + 4.09%.

Le montant des charges sociales s'élève à 2 357 879.34 Euros contre 2 280 114.43 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +3.41 %.

Compte tenu d'un résultat financier de 46 116.60 Euros (6 472.63 Euros au titre de l'exercice précédent), le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à -441 174.30 Euros contre -223 659.13 Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat Exceptionnel de +12 766.81 Euros, le Résultat net de l'exercice se solde par une perte de -428 407.49 Euros contre une perte de - 230 599.86 Euros au titre de l'exercice précédent.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels qui sont soumis à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

EVENEMENTS POSTERIEURS

Aucun événement survenu depuis la clôture de l'exercice, n'a eu d'importance significative susceptible de modifier la situation financière et patrimoniale exprimée dans les comptes annuels.

EVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le prévisionnel de cotisations et la maîtrise de l'ensemble des charges permettent d'envisager un retour à l'équilibre financier pour l'année 2013.

Nous prévoyons le recrutement de 2 infirmières ainsi que d'un médecin sur 2013 afin de compenser en partie les départs de médecins.

La construction de nos nouveaux locaux Zone de Chaumont à Poitiers Sud ont débuté le 6 mai 2013 et devraient se terminer début 2014. Cet investissement est financé par un emprunt auprès de la Banque Populaire Val de France pour un montant de 675 000 Euros.

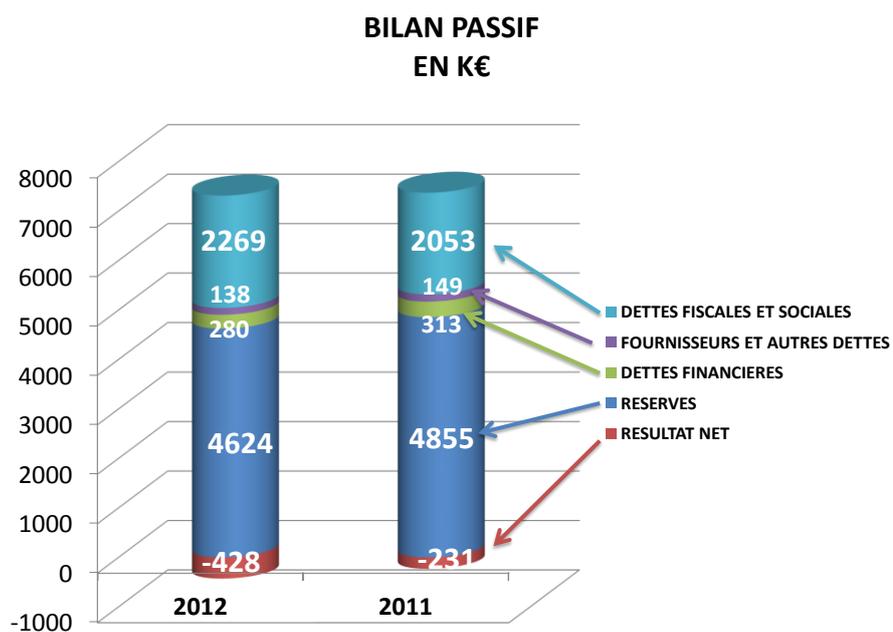
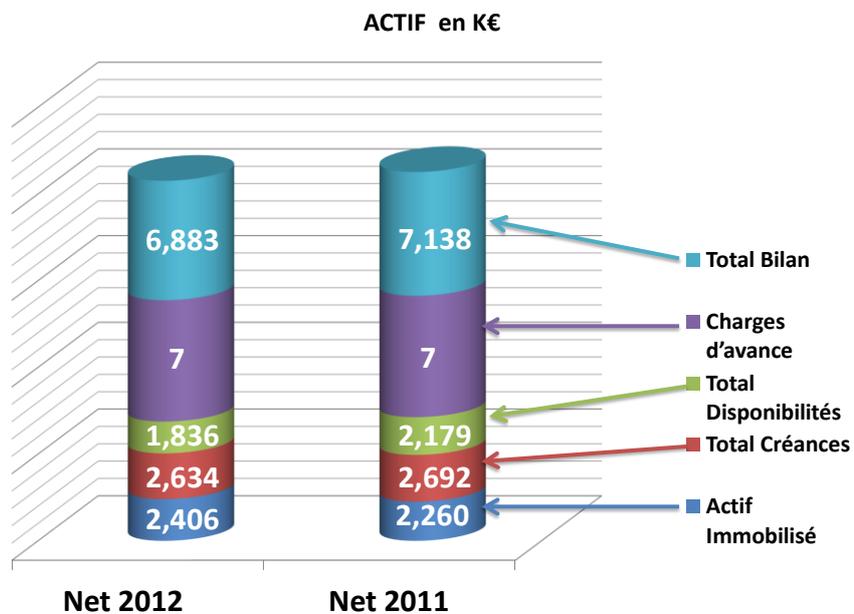
Par ailleurs, les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'immeuble rue Salvador Allende géré par la SCI Maison du Bâtiment se poursuivent et devraient se terminer fin 2013.

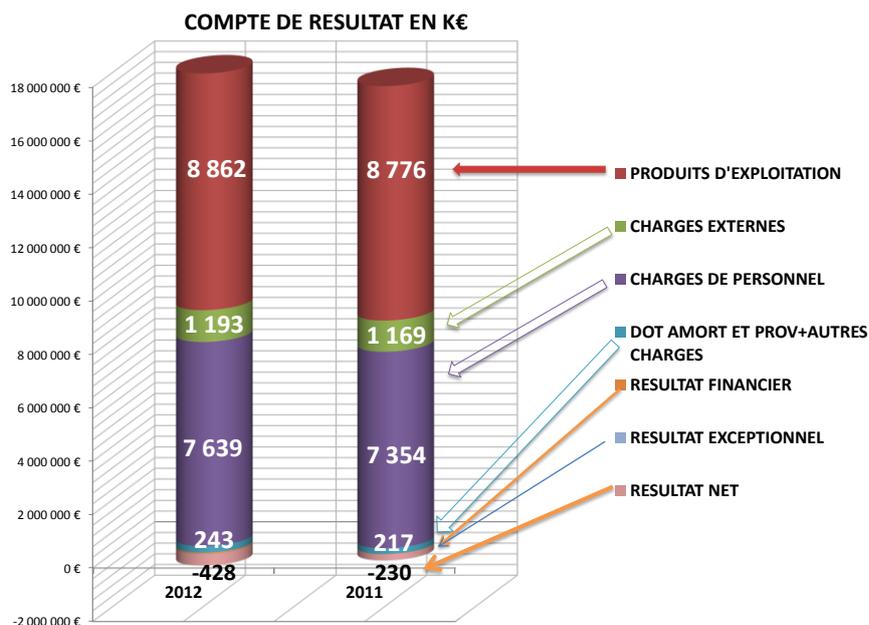
PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la Perte de l'exercice s'élevant à -428 407.49 Euros de la manière suivante :

AFFECTATION A LA RESERVE GENERALE = -428 407.49 Euros

Parallèlement, le Directeur présente différentes diapos correspondant au bilan et aux comptes de résultat :





Un adhérent pose la question des rentrées de cotisations 2013 par rapport au budget. Le Directeur rappelle que les rentrées de cotisations s'effectuent à trimestre échu, que ce procédé rend difficile la projection, qu'il constate que nous avons enregistré 92% du budget de la cotisation du premier trimestre 2012 au mois de juin 2012. A titre de comparaison, nous enregistrons, en juin 2013, 89% du budget de cotisations du premier trimestre, soit un écart de 3% par rapport à l'année précédente, lié aux difficultés de trésorerie et d'activité économique des entreprises.

La dernière statistique sortie est rassurante dans le sens où nous constatons une stabilité des effectifs suivis avec seulement une perte de 282 salariés entre le premier trimestre 2013 et le premier trimestre 2012.

A l'issue de cette présentation, le Commissaire aux Comptes procède à la lecture du rapport de gestion de l'exercice 2012.

Le Président propose à l'Assemblée Générale la deuxième résolution.

2^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du CA et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012, lesquels font apparaître une perte de 428 407,49€. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. Elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

La deuxième résolution est votée avec 20 voix d'abstention et 458 voix pour.

3^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale décide d'imputer le résultat de l'exercice 2012 de - 428 407,49 € à la Réserve Statutaire.

La troisième résolution est votée avec 20 voix d'abstention et 458 voix pour.

4^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions relevant de l'article L.612-5 du Code de commerce, prend acte de l'absence de conventions réglementées mentionnées dans ledit rapport.

La résolution est approuvée à l'unanimité.

IV – Projet immobilier

Monsieur Philippe HUET rappelle que le projet de rénovation et d'extension du bâtiment occupé par la Fédération du Bâtiment et la Médecine du Travail a été lancé pour répondre aux nouvelles normes de sécurité et énergétiques.

A ce jour, la façade ouest est terminée, la façade sud est en cours et le gros œuvre devrait être terminé à la rentrée.

Il informe également l'ensemble des membres de l'Assemblée que le bâtiment est maintenant raccordé au chauffage urbain, ce qui a permis de bénéficier d'une subvention de la part du Conseil Régional.

Le Président rappelle que la réalisation de ce projet de construction permettra également de bénéficier également d'une réduction des coûts énergétiques.

Concernant le centre de Poitiers sud, les travaux ont débuté le 6 mai. Ils avancent conformément au plan et nous devrions pouvoir bénéficier d'un centre opérationnel début 2014.

V – Télédéclaration et télépaiement

Le Directeur informe les membres de l'Assemblée Générale que cet aspect a été demandé par le Conseil d'Administration dans des objectifs de modernité et de réduction de coûts.

Nous prévoyons donc au cours de l'année 2014 la mise en place, via notre site internet, d'un portail adhérents qui permettra la télédéclaration au niveau des cotisations ainsi que le télépaiement. Nous envisageons également pour l'adhérent l'accès à un historique de visites concernant ses salariés ainsi que les actions en milieu de travail dont il aura bénéficié.

Nous pensons aussi, pour des raisons d'économie, envoyer les convocations aux Assemblées Générales par voie électronique.

VI – Election d'un nouveau membre employeur au conseil d'Administration

Le Président informe l'ensemble des membres de l'Assemblée Générale qu'il s'agit simplement d'un remplacement d'un membre employeur au Conseil d'Administration suite à la démission de Monsieur Jean-Luc GILET.

Monsieur Philippe HUET a présenté, conformément aux statuts en vigueur sa candidature par courrier le 8 mars 2013. Cette candidature a été cooptée lors du Conseil d'Administration du 22 mai 2013 et est naturellement présentée pour ratification à l'Assemblée Générale.

Une discussion s'installe parmi les membres employeurs de l'Assemblée Générale sur le fonctionnement de la Société Civile Immobilière du Bâtiment et de la Médecine du Travail, et la compatibilité pour un représentant de la Fédération du Bâtiment d'être administrateur au sein de la Médecine du Travail.

Le Commissaire aux Comptes apporte des éclairages juridiques sur cette question en précisant qu'il n'y a pas d'incompatibilité.

5^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Philippe HUET représentant la Fédération Départementale du Bâtiment en qualité d'administrateur, en remplacement de Mr Jean-Luc GILET représentant de BRIT HOTEL, démissionnaire, pour la durée de son mandat restant à courir.

Contre : 2 voix
Pour : 476 voix

VII - Questions diverses

Une question est posée sur la cotisation versée auprès d'une organisation patronale.

Le Président répond qu'il est depuis plusieurs années sollicité par les organisations patronales locales pour une adhésion et une cotisation auprès de ces syndicats patronaux, et que l'adhésion du Service au MEDEF est une adhésion historique.

Un adhérent rappelle que la médecine du travail est aujourd'hui un organisme paritaire et qu'au vu de ce fonctionnement, il n'apparaît pas normal que cette tradition perdure et qu'il faut aller vers la modernité.

En l'absence d'autres questions, le Président clôture la séance à 19h30, remercie l'ensemble des adhérents présents et Monsieur DERANLOT en sa qualité de Commissaire aux Comptes.

Jean-Pierre BOSSÉ
Président